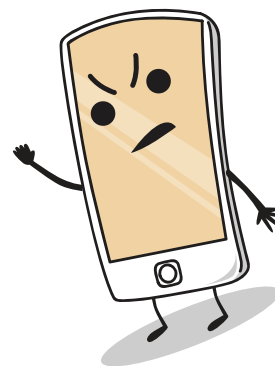


CYBERHARCÈLEMENT

Tout ce que l'on doit savoir !



Co-funded by
the European Union



help 
saferinternet **line**
210 6007686

Ligne d'assistance

safeline 
www.safeline.gr

Ligne de contenu
illicite

Qu'est-ce que cela signifie vraiment ?

On parle de cyberharcèlement (cyberbullying) lorsqu'un enfant ou un adolescent est menacé, harcelé, humilié, le plus souvent de manière répétitive, par quelqu'un ou une personne de manière anonyme ou non, par le biais d'internet (réseaux sociaux, jeux, applications, etc.) ou de téléphones portables.

En d'autres termes...

Toute action sur Internet visant à désespérer et à effrayer un enfant de manière systématique peut être considérée comme du cyberharcèlement.

Comment le cyberharcèlement peut-il s'exprimer exactement ?

Les formes que peut prendre le cyberharcèlement sont variées et peuvent inclure : l'envoi de messages au contenu nuisible et menaçant, l'envoi ou la publication d'informations sensibles telles que les préférences sexuelles, la publication de photos personnelles sur les blogs et les réseaux sociaux, la création d'un faux profil sur les réseaux sociaux afin de ridiculiser un enfant, la création d'un groupe et/ou d'un sondage en ligne afin d'humilier un enfant (par exemple, qui est l'enfant le plus laid de la classe), etc. Il peut y avoir de nombreuses formes de cyberharcèlement, car chaque nouveau réseau social ou chaque nouvelle application ou chaque nouveau jeu peut donner lieu à une forme de cyberharcèlement.



Peut-on vraiment emprunter la voie judiciaire ?

La réponse est oui ! L'intimidation, que ce soit en ligne ou à l'école, et les manières dont elle s'exprime (par exemple, menaces, chantage, etc.) sont des actes criminels, qui peuvent être poursuivis en justice et punis par la loi grecque.



Est-ce vraiment une blague ?

Souviens-toi qu'une blague, c'est quand tout le monde en rit, pas seulement l'un d'entre nous. Malheureusement, le cyberharcèlement n'est pas une blague qui peut se faire entre pairs, mais un acte très dangereux aux conséquences durables et traumatisantes pour l'enfant qui le subit et celui qui l'observe ! Ces conséquences sont les suivantes : dépression, comportement autodestructeur ou suicidaire, faible estime de soi, mauvais résultats scolaires, isolement social, retrait de l'école et des groupes de pairs, etc.

Que peut-on faire pour se protéger ?

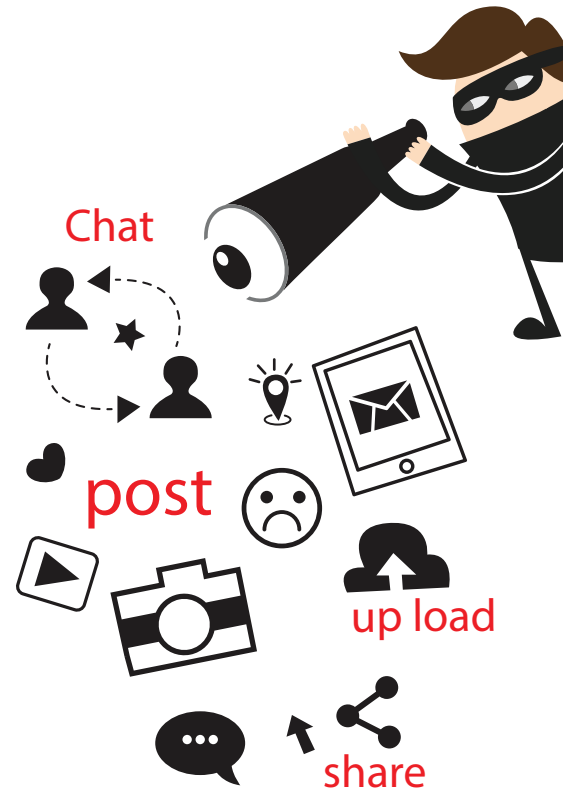
Nous ne donnons jamais nos mots de passe à personne, pas même à nos meilleurs amis.

Nous n'envoyons pas de messages lorsque nous sommes en colère. Il est difficile de revenir sur ce que nous avons dit sous le coup de la colère.

Lorsque quelque chose ne nous semble pas approprié sur un site web ou dans une conversation, cela ne l'est probablement pas. Par conséquent, si nous nous sentons gênés, nous devons immédiatement quitter le site web ou arrêter la conversation.

Prenons conscience que la communication en ligne n'est pas toujours privée, car d'autres personnes peuvent copier, imprimer et partager nos mots ou nos photos avec d'autres.

Nous ne transmettons pas de messages ou d'images et de photos qui pourraient blesser quelqu'un. Gardons à l'esprit que si quelqu'un nous envoie un message et que nous le transférons ou que nous en rions, nous contribuons en fait à l'intimidation.



Parlons-en...


Si nous voyons qu'un ami, une connaissance ou un camarade de classe est victime de cyberharcèlement, il serait approprié de le soutenir et de signaler l'incident. Après tout, nous voudrions que les autres fassent de même si nous étions à leur place. N'oublions pas que les réactions des personnes qui sont témoins d'un tel événement sont importantes pour mettre fin à ce cycle d'intimidation.


Et si ça m'est déjà arrivé...

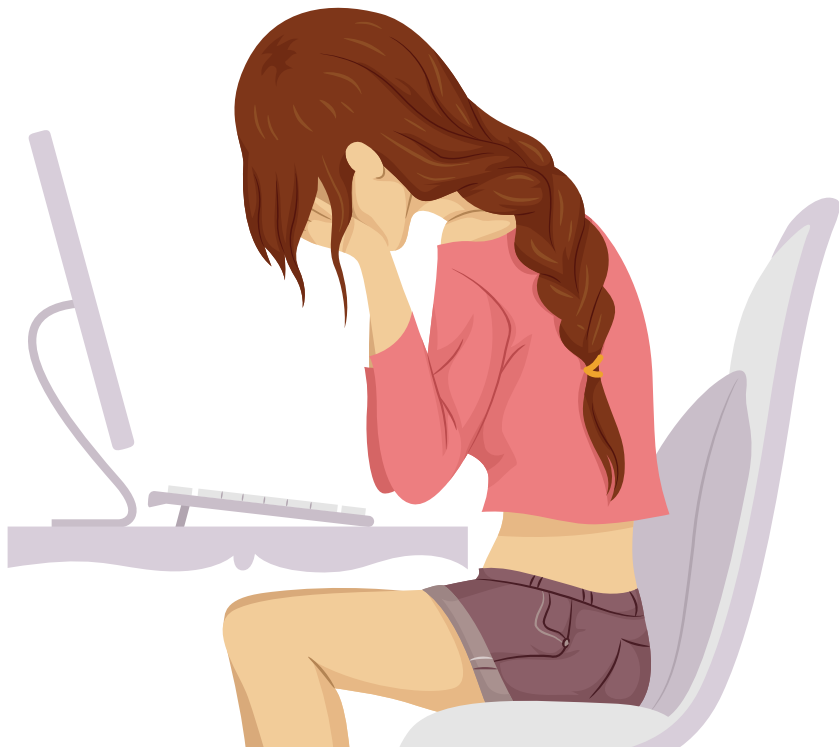
Que dois-je faire ?

- Nous ne répondons pas aux messages intimidants. Nous bloquons l'accès de l'expéditeur.
- Nous conservons et sauvegardons les messages ou les conversations. Cela nous sera utile si nous devons ou voulons les dénoncer.
- Nous signalons notre problème à nos parents ou à d'autres adultes en qui nous avons confiance.

Ou bien nous pouvons nous adresser à des organismes spécialisés et à des experts appropriés tels que :

 La ligne d'assistance du Centre hellénique de sécurité sur Internet (tél. 210-6007686, info@help-line.gr, www.help-line.gr) où on peut parler anonymement de ce qui nous arrive.

 La ligne de plainte SafeLine (www.safeline.gr) où on peut également signaler de manière anonyme les contenus illégaux et préjudiciables sur Internet.





Je me dis que je ne suis pas et
ne dois pas être seul(e) si cela se
produit. Les gens qui m'aiment
doivent et peuvent m'aider !



Co-funded by
the European Union

" Cette publication relève de la seule responsabilité de l'auteur. L'Union européenne se dégage de toute responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient."